



L'accessibilité des établissements de formation dans QuiForme

L'engagement à accueillir tous les apprenants, quelle que soit leur situation de handicap, devient un élément de la carte d'identité des établissements de formation et des CFA.

A quoi sert QuiForme ?

- QuiForme est le **référentiel national des établissements de formation** professionnelle ainsi que les centres de formation des apprentis développé par le **Réseau des Carif-Oref**.
- Il centralise et diffuse des **informations administratives, légales et qualitatives** et se présente sous forme de moteur de recherche et d'API.
- Les données intégrées dans QuiForme peuvent être appelées par les différents **systèmes d'information clients de QuiForme**.

Pour accéder à QuiForme :

https://www.intercariforef.org/rco_search/quiforme

QuiForme

Quelles sont les évolutions de QuiForme?

QuiForme intègre des données sur l'accessibilité des organismes de formation issues de la démarche **Accessibilité de la formation pour tous**.

Ces données rendent visibles le **niveau d'engagement des organismes dans une démarche** structurée en trois étapes :

- 1- **S'engager** : signature de la charte d'engagement.
- 2- **Analyser ses forces et faiblesses** : auto-positionnement annuel sur un référentiel national.
- 3- **Mettre en œuvre** : réalisation d'un plan de progrès annuel.

Cette évolution est permise dans le cadre de la convention de partenariat entre le Réseau des Carif-Oref et l'Agefiph.

Pourquoi utiliser ces informations ?

Elles permettent :

- ✓ D'éclairer les décisions des **financeurs**.
- ✓ De faciliter l'orientation par les **prescripteurs**.
- ✓ De valoriser les progrès des **organismes de formation**.
- ✓ Et d'améliorer l'accès à la formation pour les **personnes en situation de handicap**.

Quelles sont les informations mises à disposition ?

○ Engagement dans une politique d'accueil des personnes en situation de handicap

i À retenir

La démarche accessibilité de la formation pour tous valorise une dynamique de progrès. Elle vise à rendre l'offre de formation plus inclusive.

Cette mise en visibilité permet d'identifier des organismes qui s'engagent à améliorer l'accessibilité de leurs formations.

Nous vous recommandons de contacter directement le référent handicap de l'organisme pour échanger sur des besoins spécifiques.

1- S'engage = L'organisme est engagé dans la démarche

➤ Signature et dépôt de la charte d'engagement de la démarche accessibilité

L'organisme affirme sa volonté de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap et de faire évoluer ses pratiques.



2 -Analyse ses forces et ses faiblesses = L'organisme a analysé ses pratiques

➤ Auto-positionnement réalisé à partir du référentiel national accessibilité (< 12 mois)

➤ Auto-positionnement annuel à actualiser (> 12 mois)

L'organisme a analysé ses pratiques et son organisation pour identifier ses points forts et ses axes d'amélioration en matière d'accessibilité.

3 - Met en œuvre = L'organisme agit pour améliorer l'accessibilité de ses formations

➤ Plan de progrès annuel en cours de réalisation (< 12 mois)

➤ Plan de progrès annuel à actualiser (> 12 mois)

L'organisme a défini des actions concrètes pour améliorer l'accueil, l'adaptation et les conditions de formation des personnes en situation de handicap.

Engagement dans une politique d'accueil des personnes en situation de handicap **i**

L'établissement :



En savoir plus : [Lien vers la plateforme régionale Ressource Handicap Formation](https://www.agefiph.fr/services/ressource-handicap-formation)



Pour aller plus loin ?



Contacter la Ressource Handicap Formation :

<https://www.agefiph.fr/services/ressource-handicap-formation>

La Ressource Handicap Formation est présente sur l'ensemble des territoires pour accompagner l'engagement des organismes de formation dans le développement de leur accessibilité.